

AMAP DES VOLONTAIRES CONTRAT OEUFS SAISON 2025-2026

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je, soussignée **Marie LEGRIS, exploitante agricole à Longnes (78)**, Siret 813 319 134 00017, m'engage à :

- fournir des œufs biologiques, conformément à la réglementation AB, issus de mon élevage. Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g).
- vous proposer un contrat bi mensuel : par 6 œufs (1/2 panier) ou par 12 œufs (1 panier) .
- assurer des livraisons chez Chloé JAKUBOWICZ, maraîchère de l'AMAP, qui vous les remettra lors de vos distributions. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter les quantités d'œufs souscrites à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Marie LEGRIS et à remettre contrat et chèque à la référente Sakina Calvet
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.
- venir chercher les œufs, sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires.
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre Amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

Planning des distributions d'œufs

D1	lun. 6 oct. 25	D9	lun. 2 fév. 26	D17	lun. 29 juin. 26
D2	lun. 20 oct. 25	D10	lun. 16 févr. 26	D18	lun. 13 juil. 26
D3	lun. 3 nov. 25	D11	lun. 2 mars 26*	D19	lun. 27 juil. 26
D4	lun. 17 nov. 25	D12	lun. 9 mars 26*	D20	lun.10 août 26
D5	lun. 1 déc. 25	D13	lun. 4 mai 26	D21	lun. 24 août 26
D6	lun.15 déc. 25	D14	lun.18 mai 26	D22	lun. 7 sept. 26
D7	lun. 5 janv. 26	D15	lun. 1 juin 26	D23	Lun. 21 sept. 26
D8	lun. 19 janv. 26	D16	lun. 15 juin. 26	D24	

D=distribution

** Attention, 2 distributions à la suite avant la pause printanière*

QUANTITÉ SOUHAITÉE

<input type="checkbox"/>	½ panier (6 œufs)	2,50 x 23 = 57,50€
<input type="checkbox"/>	1 panier (12 œufs)	5,00 x 23 = 115,00€

**Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :*

Fait à Paris le
Ce contrat est établi en 1 exemplaire, conservé par l'agricultrice.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :
Adhérent-e de l'AMAP Volontaires

Marie LEGRIS, agricultrice